

23 - Animations commerciales et artisanales - Versement de subventions à des associations

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur :

I - Commerce et Artisanat aux Chaprais

L'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais organisera cette année sa principale animation, le Troc des Chaprais, le dimanche 8 septembre.

Le déballage des exposants au vide-grenier se déroulera rue de Belfort entre les rues du Chasnot et Marie-Louise, rue de la Liberté, rue des Deux Princesses au droit de la place de la Liberté, place de la Liberté et place Flore, sous les conditions ci-après évoquées.

La place de la Liberté sera mise à disposition à compter du vendredi 6 septembre à 12 h pour y installer un podium, et ce jusqu'au lundi 9 septembre matin.

La circulation des bus sera déviée selon un itinéraire actuellement à l'étude auprès des services de Transdev, la sécurité aux carrefours sera assurée par l'Association, laquelle prendra ses dispositions pour assurer le bon déroulement de la journée.

Au cours de l'animation seront respectés :

- un couloir de passage de 4 mètres minimum sur la chaussée, permettant la circulation des véhicules de secours et d'incendie,
- les accès aux habitations,
- les accès aux bornes d'incendie,
- la tranquillité des riverains, notamment sonore.

Pour soutenir cette action, l'Association sollicite une subvention de soutien de 4 560 €.

II - Récidev

Cette année, pour renforcer l'attractivité du programme de Noël, Récidev propose de renouveler son espace solidaire sur le square Saint-Amour.

Récidev anime en Franche-Comté un agenda de moments forts dont le marché de Noël solidaire est l'un des points d'orgue qui mobilise, outre la structure, une soixantaine de bénévoles.

En 2012, lors de la douzième édition, les 60 associations participantes ont reçu environ 20 000 visiteurs sous le chapiteau installé square Saint-Amour, affirmant le marché de Noël solidaire comme un rendez-vous incontournable des festivités de fin d'année.

Ce marché qui fournit aux associations une plateforme forte leur permet de communiquer sur leurs projets de solidarité et de récolter des fonds pour soutenir leurs diverses actions.

La diversité des associations engagées aux quatre coins du monde, la forte mobilisation des bénévoles et le soutien logistique et financier fort de la Ville de Besançon, font la réussite de ce marché.

Il est demandé le renouvellement du partenariat avec la Ville de Besançon soit 16 000 €, comme en 2012.

De même que Récidev organise le marché de Noël solidaire, elle organise également Alimenterre, pour lequel le soutien de la Ville de Besançon est sollicité pour 2 000 €.

Soit une subvention totale de 18 000 € que sollicite Récidev.

III - Interbio Franche-Comté

Interbio Franche-Comté organise diverses manifestations au cours de l'année, notamment le printemps du bio, pour lequel un soutien de la Ville de Besançon est sollicité pour 2 200 €.

Cette manifestation éco-responsable, avec notamment l'utilisation de vaisselle lavable et de gobelets Ecocup consignés, lavables et recyclés, personnalisés aux couleurs du Printemps Bio, se déroule place de la Révolution à Besançon et propose un week-end festif placé sous le signe de la production bio locale :

- Un marché gourmand pour déguster et acheter les produits bio de la région,
- Une mini ferme et de nombreuses animations, pour les petits et les grands : spectacles, ballades en calèche, sculptures de ballons, initiation au jardinage, massages bien-être...
- Une restauration bio et une buvette, accompagnées d'intermèdes musicaux tout au long du week-end,
- Un repas champêtre bio et local suivi d'un concert le samedi soir.

En cas d'accord, la somme totale, soit 24 760 € sera prélevée sur la ligne 65.91/6574 CS 10011.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à verser les subventions correspondantes aux associations,
- signer tous les actes y afférents.

«M. LE MAIRE : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2013.